

Délibération N° DEL-2022-068

Le lundi 30 mai 2022 à dix-huit heures se sont réunis sous la présidence et la convocation de Madame le Maire en date du 24 mai 2022, dans la salle ordinaire de leurs délibérations, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal de la commune de Guéret sous la présidence de Madame le Maire.

Présents : Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Guillaume VIENNOIS, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Erwan GARGADENNEC, M. Christophe MOUTAUD, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, M. Jean-Baptiste CONTARIN, M. Henri LECLERE, Mme Christine MARRACHELLI, M. François VALLES, M. Thierry BAILLET, Mme Bernadette AUPETIT, Mme Françoise OTT, Mme Véronique VADIC, M. Damien MONTEIL, Mme Olivia BOULANGER, Mme Zelinda SCHALLER, M. Charani MROIVILI, Mme Claire MORY, M. Benoît LASCoux, M. Michel VERGNIER, M. Gilles BRUNATI

Dépôts de pouvoir : Mme Fahousia HOUMADI donne procuration à Mme Bernadette AUPETIT, Mme Sabine ADRIEN donne procuration à M. François VALLES, Mme Christelle BRUNET donne procuration à M. Christophe MOUTAUD, M. Jonathan WEINBERG donne procuration à Mme Bernadette AUPETIT, M. Patrick DUBOIS donne procuration à M. Benoît LASCoux, M. Eric CORREIA donne procuration à M. Benoît LASCoux, Mme Mary-Line COINDAT donne procuration à Mme Claire MORY, Mme Martiale ROBERT donne procuration à M. Michel VERGNIER, Mme Sylvie BOURDIER donne procuration à M. Gilles BRUNATI, M. Thierry DELAITRE donne procuration à Mme Corinne TONDUF

Nb votants	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
33	29	4	0	0

En application de l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur Jean-Baptiste CONTARIN est désigné secrétaire de séance.

Cœur de Ville

22. Acquisition des parcelles AY 404, 407 et 428 sises 1 rue du Docteur Guisard à Guéret

Rapporteur : Corinne TONDUF

La S.A.S. Immobilière NOUGEIN représentée par Monsieur Vincent DUGOURD est propriétaire d'un ensemble immobilier sis 1 rue du Docteur GUICARD à Guéret, cadastré section AY 404, 407, 428.

L'ensemble immobilier, d'une superficie de 2 242 m², est composé d'un local commercial sur un niveau en rez-de-chaussée de 910,70 m², une cave en sous-sol de 40 m² et d'un espace extérieur aux usages de parking pour 40 places et d'accès livraison.

Par courriers du 28 mars et 02 avril 2022, le représentant du propriétaire a accepté de céder le bien au prix de 230 000 euros frais d'agence inclus en cohérence avec l'estimation des domaines de 204 000 euros.

Cette proposition permettrait à la Ville de disposer d'un bien immobilier situé sur un emplacement stratégique en entrée du centre-ville à proximité du parking Bras d'Argent. Le site participera à conforter l'offre de stationnement avec la création d'un parking au plus près des commerces de centre-ville, notamment le secteur de la Place du Marché.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'autoriser l'acquisition de cet ensemble immobilier.

Les frais de régularisation de la vente par acte authentique seraient à la charge de la Ville.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L.2241-1,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Vu l'avis des domaines du 26 juillet 2021,

Vu les courriers du propriétaire du 28 mars 2022 et 2 avril 2022,

Décide :

- d'autoriser l'acquisition par la Ville de Guéret, de l'emprise et de l'ensemble immobilier constitué des parcelles immeuble AY 404, AY 407, AY 428 BD226 sises 1 rue du Docteur GUICARD à Guéret, conformément au plan joint, pour un montant de 230 000 € (deux cent trente mille) euros, étant précisé qu'à cette somme s'ajoutent les frais d'actes, à la charge de la Ville,
- que la présente délibération cessera de produire ses effets si l'acte de vente n'est pas régularisé dans les 18 mois suivant sa notification,
- d'habiliter Mme le Maire à signer la promesse de vente, l'acte authentique et tous documents nécessaires à la régularisation de cette délibération.

adoptée à la majorité
(Mmes ROBERT, BOURDIER et Mrs VERGNIER, BRUNATI votent contre)

FAIT et délibéré les jour, mois et an que dessus

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE MAIRE,



**Marie-Françoise
FOURNIER**